

LOT	LOT	LOT	LOT	LOT	LOT	LOT	LOT	LOT	LOT
LOT1	LOT2	LOT3	LOT4	LOT5	LOT6	LOT7	LOT8	LOT9	LOT10
11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201
11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201
11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201
11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201	11.01-201



Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot

surface d'emprise au sol [m²] min. max. surface constructible brute [m²] min. max. surface constructible nette [m²] min. max. type et nombre de logements min. max. nombre de niveaux min. max. hauteur des constructions [m]

Définition des zones de FAG
- délimitation des zones de FAG
- délimitation des zones de FAG

Courbes de niveau
- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux
- I, II, III : nombre de niveaux pleins
- 1.2., R : nombre d'étages en retrait
- 1.2., C : nombre de niveaux sous combles
- 1.2., S : nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions
- h(x) : hauteur à la corniche de x mètres
- h(x,y) : hauteur à la façade de x mètres
- h(x,z) : hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions
- x(m) : maisons jumelles
- x(m,b) : maisons en bande
- x(u) : logements de type unifamilial
- x(b) : logements de type bifamilial
- x(c) : logements de type collectif

Formes de toiture
- tp : toiture plate
- tu(x,y,z) : toiture à versants, degré d'inclinaison
- c : orientation du faîte

Garant des immeubles (plan / coupes)
- ■ : alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- ■ : alignement obligatoire pour dépendances
- ■ : limites de surfaces constructibles pour dépendances
- ■ : limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- ■ : limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Définition des lots / lots
- lot proposé
- lot existant
- lots réservés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions
- % minimal en surface construite brute à déduire au logement par construction
- % maximal en surface construite brute à déduire au logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics
- espace vert privé
- espace vert public
- aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voirie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voirie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murs
- arbre à moyenne ou haute tige projeté
- arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée
- haie à conserver
- murs projetés
- murs à conserver

Services
- services de type urbain
- services écologiques
- services de parking
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
- zone à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fosse septique pour eaux pluviales

2. Éléments complémentaires à la Légende-type selon règlement Grand-Ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Représentation
- terrain naturel
- niveau de référence
- niveau de référence
- localisation des coupes
- cotations
- cotations
- rampes pour parking souterrain
- escaliers
- point de collecte des déchets

Espaces extérieurs privés et publics
- espace vert privé pouvant être patiemment scellé (SP)
- espace vert privé spécial
- toitures intensives
- espace extérieur pouvant être scellé sous servitude

Hauteur des constructions
- h(x) : hauteur à la corniche de dernier niveau plein
- h(x,y) : hauteur à la façade de façade en retrait
- h(x,z) : hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions
- x(m) : construction particulière type 1
- x(m) : construction particulière type 2

Légende selon FAG
- AVA : zone de travail
- zone tampon cours d'eau > 30m
- cours d'eau et ruisseaux
- bti : bti
- bti : bti

Plantations et murs
- zone tampon verte

Circulation automobile
- emplacement de bus à toit bas
- nombre de stationnements
- bornes amovibles

Infrastructures techniques
- zone dédiées à l'implantation d'éclairage de rétention à ciel ouvert
- bassin d'orage enterré

Références
- les informations relatives aux données de référence sont fournies à titre d'information
- les données de référence sont fournies à titre d'information
- les données de référence sont fournies à titre d'information
- les données de référence sont fournies à titre d'information

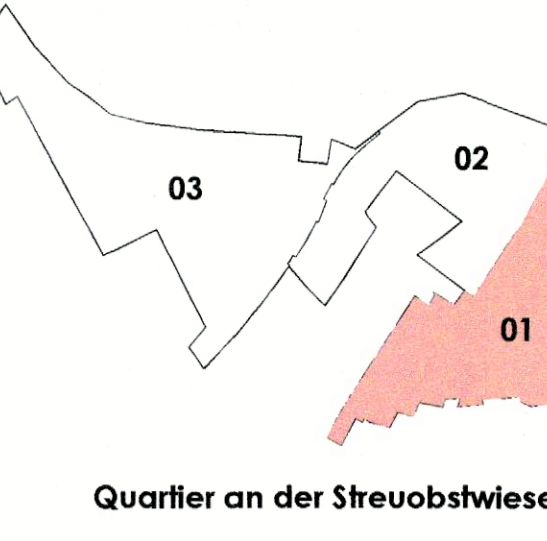
WW+ ARCHITECTURE PROCESS DESIGN URBAN DESIGN
- Rue de Trèves 31 - T +352 201 778 - wwdesign.lu
- L-1511 Esch-sur-Alzette - F +33 20 20 77 208 - wwdesign.fr

PROJET
- URB 2011 - PAP C01_2011
- Rue de Trèves - Rue Belle-Vue - Rue du Bois - Rue Robert Niederman

BAUSSEN
- Administration Communale de Niederman
- 18, Rue d'Emser
- L-9771 Oberan

Document
- Référence: 113-07-017
- Le présent document appartient à ma décision d'approbation de 2017-03-08
- Le Ministre de l'Intérieur
- Thiba Bollenberg

Forme
- 18/11/2022
- URB_2011_PAP_C01_2011_002.dwg
- PREVIOUS PAPER SIZE (840 99 x 1100 03 MM) - C011
- Paper graphique 1 - Plan 01 - 1:500



Quartier an der Steubishweien

LOT / SOT	4.05	4.05	4.05	5.93	4.04	4.02	3.99	3.99	4.01	5.18	3.79	3.89	3.85	3.95	4.12
180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74
180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74
180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74	180.74

2. Éléments complémentaires à la légende-type selon règlement Grand-Ducal du 8 mars 2017 concernant le contenu d'un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Représentation

- terres naturelles
- niveaux de référence
- localisation des coupes
- cotations
- rampes pour parking souterrain à 180 cm
- escaliers
- point de collecte des déchets

Espaces extérieurs privés et publics

- espace vert privé
- espace vert privé spécial
- terrasses intensives
- espace extérieur pouvant être scellé sous servitude

Hauteur des constructions

- hauteur à l'aplomb du dernier niveau plan
- hauteur à l'aplomb de l'étage en vrac

Types, dispositions et nombre des constructions

- construction particulière type 1
- construction particulière type 2

Légende selon PAG

- zone de bruit
- zone tampon cours d'eau
- cours d'eau et ruisseau
- écobois

Plantations et murs

- zone tampon verte

Circulation automobile

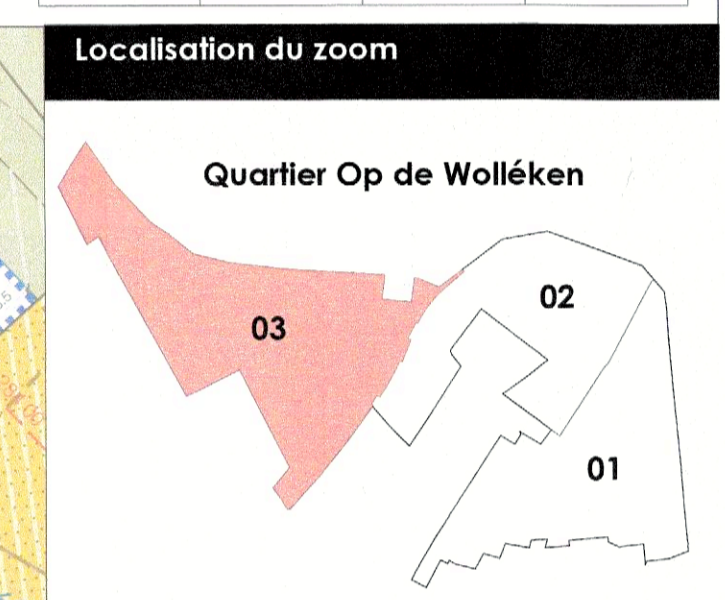
- aménagement de bus
- nombre des stationnements
- zones prioritaires

Infrastructures techniques

- zone dédiée à l'implantation d'ouvrage de rétention à ciel ouvert
- bassin d'orage enterré

Remarque

Tous les éléments graphiques sont destinés à être imprimés. Les données numériques sont destinées à être utilisées dans les logiciels de traitement de données géométriques. Les données numériques sont destinées à être utilisées dans les logiciels de traitement de données géométriques.



WW+ ARCHITECTURE PROCESS DESIGN URBAN DESIGN

WW+ s.r.l.
Rue de la Gare 13 1450 Tervuren Belgium
L4340 Luxembourg F +352 261 776 4000
www.wwplus.be

Modifié suite à l'avis de la cellule d'évaluation n°19202/2021

Le présent document constitue le plan d'aménagement particulier approuvé par le Ministre de l'Énergie et de la Région de l'Est le 10/03/2023.

Talca Bollenberg

Administration Communale de Niederanven
18, rue d'Étival
L-6977 Oberanven

Plan_01_03 18/11/2022
L4340_11_PAP_01_Plan_19202-02.dwg
PREVIOUS PAPER SIZE (A4) 90 x 100.00 MM
Date graphique 1 - Rev 03 1:500